

Plan d'action 2026

Construction de l'Espace Européen de la Recherche (EER) et attractivité internationale de la France

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Intelligence artificielle : coopération
scientifique franco-japonaise entre
jeunes chercheurs-jeunes chercheuses**

Edition 2026

DATE DE PUBLICATION : **21 octobre 2026** – Version 1.0

CLOTURE DU DÉPÔT DES PROPOSITIONS

La clôture du dépôt des propositions est prévue le **5 novembre 2026**, 17h00 CET.

Site de dépôt des propositions de l'appel à manifestation d'intérêt : <https://iris.anr.fr>

Avant de déposer une proposition, il est nécessaire de lire attentivement l'ensemble du présent document

anr.fr

86 Rue Regnault, 75013 Paris

Tél : +33 1 78 09 80 00 – contact-anr@anr.fr

CALENDRIER PREVISIONNEL

Ouverture de l'AMI :	21 octobre 2026
Clôture de l'AMI :	5 novembre 2026 à 17h
Période éventuelle d'ouverture d'AAP suite à cet AMI (le cas échéant) :	16 décembre 2026

CONTACTS

Questions techniques et scientifiques, administratives et financières :

M. Christophe FOUQUERÉ

Responsable du Département scientifique Numérique et Mathématiques

Direction générale déléguée à la science

Christophe.FOUQUERE@anr.fr

M. Mamadou MBOUP

Responsable adjoint du Département scientifique Numérique et Mathématiques

Direction générale déléguée à la science

Mamadou.MBOUP@anr.fr

Mme. Mira BOU SALEH et M. Eugenio ECHAGÜE

Chargés de projets scientifiques

Département scientifique Numérique et Mathématiques

Direction générale déléguée à la science

Mira.BOUSALEH@anr.fr / Eugenio.ECHAGUE@anr.fr

Mots clés : Intelligence artificielle, robotique autonome, robotique intelligente, apprentissage automatique, apprentissage profond, modèles génératifs, IA frugale, IA responsable, IA explicable, optimisation des modèles, efficacité énergétique, robustesse et fiabilité, transfert d'apprentissage, adaptation de domaines, perception artificielle, systèmes autonomes et adaptatifs.

1. CONTEXTE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

À la suite de la 11e réunion du Comité mixte franco-japonais pour la coopération en science et technologie, qui s'est tenue le 31 mars 2026 à Tokyo, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Japan Science and Technology Agency (JST) souhaitent renforcer leur coopération scientifique bilatérale dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Dans cette perspective, les deux agences souhaitent favoriser l'émergence de nouvelles collaborations entre de jeunes chercheuses et chercheurs français et japonais, en encourageant les échanges scientifiques, le partage d'expertises et l'identification de thématiques de recherche d'intérêt commun. Cette initiative vise notamment à faciliter la mise en relation de scientifiques susceptibles de développer des projets de recherche conjoints et de contribuer au renforcement des liens entre les communautés scientifiques des deux pays.

À cette fin, la JST a identifié une première liste d'une quinzaine de jeunes chercheuses et chercheurs japonais, lauréats d'appels de la JST, ayant exprimé leur intérêt pour le développement de collaborations avec des partenaires français dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Afin d'identifier des chercheuses et chercheurs français susceptibles de prendre part à cette initiative, l'ANR lance un appel à manifestation d'intérêt destiné à recueillir les candidatures de scientifiques, lauréats JCJC, souhaitant s'inscrire dans cette dynamique de coopération franco-japonaise.

Les personnes intéressées sont invitées à renseigner des informations relatives à leurs domaines d'expertise et à leurs travaux de recherche, ainsi qu'à transmettre une lettre d'intention précisant leur intérêt pour cette initiative, leurs motivations à développer une collaboration avec des partenaires japonais et, le cas échéant, les perspectives de coopération scientifique qu'elles souhaiteraient explorer.

Les informations recueillies permettront à l'ANR d'identifier les profils susceptibles de correspondre aux intérêts scientifiques des chercheuses et chercheurs japonais pré-identifiés, en vue de favoriser les mises en relation et de faire émerger de nouvelles collaborations bilatérales dans le domaine de l'intelligence artificielle.



Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est une démarche visant à identifier et à recueillir l'intérêt des acteurs concernés par une thématique ou un domaine de recherche, ainsi qu'à recenser leurs besoins, leurs intentions de participation et les projets susceptibles d'être développés. L'AMI permet d'éclairer la définition et la préparation d'initiatives futures, notamment en matière de programmation scientifique, et peut, le cas échéant, constituer une étape préalable à la mise en place d'un appel à projets ou d'un dispositif de financement.

2. OBJECTIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Cette initiative vise à faciliter la mise en relation de scientifiques susceptibles de développer des projets de recherche conjoints et de contribuer au renforcement des liens entre les communautés scientifiques des deux pays, dans les thématiques suivantes :

- Robotique basée sur l'IA
- IA : sobriété, responsabilité, explicabilité
- IA : modèles, optimisation, transfert de domaines

3. MODALITE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

3.1. DEPOT DES PROPOSITIONS

La proposition sera considérée complète si l'ensemble des éléments suivants sont renseignés et disponibles sur le site de dépôt à la date et heure de la clôture.

La proposition comprend :

- un formulaire à compléter en ligne ;
- une lettre d'intention de **3 pages maximum**, à déposer sur la plateforme dédiée en utilisant la trame disponible sur la page de l'appel du site internet de l'ANR. Elle devra présenter l'intérêt de la collaboration scientifique franco-japonaise envisagée et préciser la ou les thématiques concernées ainsi que l'apport attendu à la rencontre scientifique organisée dans le cadre de l'appel. **La participation au congrès des 14 et 15 décembre est obligatoire.**

IMPORTANT :

AUCUNE MODIFICATION ET AUCUN ELEMENT COMPLEMENTAIRE NE POURRA ETRE ACCEPTE APRES LA DATE ET HEURE DE CLOTURE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET.

3.2. CRITERES D'ELIGIBILITE

La vérification de l'éligibilité des candidats est effectuée sur la base des informations renseignées et de la lettre d'intention déposée sur la plateforme à la date de clôture de l'appel à manifestation d'intérêt.

Les candidats doivent remplir l'ensemble des conditions suivantes :

anr.fr

86 Rue Regnault, 75013 Paris

Tél : +33 1 78 09 80 00 – contact-anr@anr.fr

- Avoir obtenu un financement au titre de l'instrument JCJC de l'Appel à projets générique des éditions 2021 à 2025 pour l'axe E.02 ou E.04 de l'ANR ;
- La thématique scientifique retenue doit être cohérente avec le projet JCJC financé ;
- Ne pas être lauréat du dispositif « Percée JCJC » de l'ANR ;
- Ne pas être lauréat du dispositif « Tremplin ERC » de l'ANR ;
- Confirmer impérativement, dans leur lettre d'intention, leur participation au congrès scientifique organisé à Paris les 14 et 15 décembre 2026.
- Caractère unique de la proposition : les propositions déposées à cet appel doivent présenter des objectifs et des travaux qui ne conduisent pas à un financement redondant d'activités déjà soutenues par l'ANR ou par tout autre organisme ou agence de financement, tous appels confondus.

4. SUITE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Une rencontre franco-japonaise sera organisée le 14 décembre au siège de l'ANR, suivie d'une visite de laboratoire le 15 décembre. L'objectif de cette rencontre sera de faciliter des échanges ciblés entre chercheuses et chercheurs français et japonais, en vue de faire émerger des collaborations structurées dans les domaines mentionnés ci-dessus.

Les collaborations issues de cette rencontre pourront, selon des modalités encore en cours de définition, faire l'objet d'un soutien complémentaire ultérieur. La sélection interviendrait alors sur la base d'un dossier succinct présentant le binôme franco-japonais et le programme de travail envisagé.